

GUIDE DES BONNES PRATIQUES

CHEF D'ENTREPRISE

1 - S'INFORMER SUR L'APPRENTISSAGE

- Le cadre légal du contrat d'apprentissage
- Les démarches administratives

2 - DESIGNER UN MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

- Vérifie que le maître d'apprentissage pressenti remplit les conditions nécessaires à la fonction
- Sollicite l'accord du futur maître d'apprentissage

3 - PROCEDER AU RECRUTEMENT DE L'APPRENTI

- Etudie les besoins de l'entreprise et définit précisément le poste et ses missions
- Implique le maître d'apprentissage dans le recrutement du futur apprenti
- Prend le temps d'étudier les candidatures des jeunes
- S'appuie sur des outils et critères objectifs de sélection

4 - COMMUNIQUER SUR LES ENJEUX D'UNE BONNE INTEGRATION

- Pour l'entreprise (fidélisation d'un futur salarié, ambiance de travail, image de l'entreprise...)
- Pour le jeune (monde du travail, autonomie, réussite personnelle, image de soi..)

5 - DEFINIR LES DROITS ET OBLIGATIONS DE CHACUN

- Statut de salarié de l'entreprise pour le jeune
- Relations de suivi entre l'entreprise et le CFA
- Organisation de la relation tutorale
- Respect des termes du contrat d'apprentissage

6 - VEILLER A L'ACCUEIL DU JEUNE

- Information des salariés avant l'arrivée du jeune
- Présentation de l'entreprise
- Présentation du jeune au personnel
- Remise des divers documents d'information

7 - RECONNAÎTRE LE ROLE DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

- En valorisant sa mission (formation de tuteurs, primes..)
- En lui permettant de libérer du temps pour former l'apprenti

8 - FAIRE LE POINT REGULIEREMENT

- Sur le déroulement de la formation (objectifs et mise en pratique)
- Sur la satisfaction des parties